

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juillet à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick CINTRAT, Maire.

Etaient présents : Mmes MM. Patrick CINTRAT – Claude PIOCHON - Paule HASLÉ – Jeannine MARCHAISSEAU – Flavien THELISSON – Christine GAUDRON – Virginie BOIREAU – Isabelle ALEXANDRE – Agnès PRUNET.

Absents excusés : Stéphanie MARCEUL qui a donné pouvoir à Monsieur Claude PIOCHON ; Yannick BARRIOS qui a donné pouvoir à Madame Paule HASLÉ ; Philippe CHANDONNAY qui a donné pouvoir à Jeannine MARCHAISSEAU ; Lionel ROUZEAU qui a donné pouvoir à Monsieur Patrick CINTRAT ; François LECHRIST qui a donné pouvoir à Madame Agnès PRUNET ; Jean-Marc CHAHINIAN

Madame Jeannine MARCHAISSEAU a été désignée secrétaire de séance

01-17.07.14 – OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES RACAN POUR LA GARDERIE PERI-SCOLAIRE

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le Maire rappelle que la Commune a confié à l'Association Familles Rurales Racan, domiciliée à Saint-Paterne-Racan, la gestion des Temps d'Activités Périscolaires pour la rentrée 2014/2015. La commission scolaire communale propose de confier également à l'Association Familles Rurales Racan la gestion de la Garderie de l'école des Tilleuls. Il est présenté un projet financier de Familles Rurales Racan pour l'année scolaire 2014-2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents moins une abstention de Mme Virginie BOIREAU, Présidente de Familles Rurales Racan,

- DECIDE de confier à l'Association Familles Rurales Racan, domiciliée à Saint-Paterne-Racan (37370), la gestion de la Garderie périscolaire de l'école des Tilleuls, dès la rentrée scolaire de septembre 2014,
- DEMANDE qu'un bilan soit réalisé par Familles Rurales et présenté aux élus, à la fin du 1^{er} trimestre,
- ACCEPTE le principe de la prise en charge d'un éventuel déficit sur présentation des justificatifs à la fin de l'année scolaire,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention à venir qui définira les engagements des deux parties.

Mme BOIREAU, Présidente de l'A.F.R. Racan, intervient pour présenter l'organisation de cette nouvelle garderie. Celle-ci aura lieu dans les locaux du Centre de Loisirs déjà mis à disposition par la Commune, il est prévu un animateur pour 12 enfants, d'augmenter l'amplitude horaire d'une demie heure le soir, un courrier et un règlement intérieur seront remis aux parents, l'inscription se fera en début d'année scolaire.

N° 2.17.07.2014 - OBJET : TRANSACTIONS IMMOBILIERES AVEC LE CONSEIL GENERAL D'INDRE ET LOIRE SOUS FORME D'ECHANGE DE VOIRIES COMMUNALES ET DEPARTEMENTALES

Le Maire expose les différents entretiens avec les services du Conseil Général 37 qui proposent de procéder à un échange de domanialité des voies ouvertes à la circulation et de définir la gestion et l'entretien ultérieurs. Ces classements et déclassements de voirie feraient l'objet d'une planification sur 3 années, 2014, 2015 et 2016. Les voies concernées sont les suivantes :

Programme 2014

1) Voirie communale à classer en Route départementale :

- la nouvelle **Voie Communale n° 589** sur toute sa longueur et sa largeur, en continuité de la Route Départementale n° 513 jusqu'au carrefour de la R.D. 68 et de la R.D. 2. Après son classement, la V.C. 589 sera nommée R.D. 513.

2) Routes départementales à déclasser en Voiries communales :

- **R.D. n°5** (Rue des Prés) sur une longueur de 277 mètres, la R.D. n° 68 (Rue de la Fontaine et Rue Saint-André) sur une longueur de 452 mètres.

3) Afin d'équilibrer l'échange (394 m classés en R.D. pour 729 m déclassés en V.C.), le Département réalisera l'aménagement de sécurité du carrefour entre la R.D. 68 et la V.C. 301, en prenant à sa charge l'acquisition du terrain et la totalité des travaux.

A compter de la date d'enregistrement de cet échange, la Commune prendra en charge la totalité de l'exploitation et l'entretien des voies classées dans la voirie communale et le Département, celle classée dans la voirie départementale.

Programme 2015

1) Voirie communale à classer en Route départementale :

La V.C. 301, du carrefour de la V.C. 588 au carrefour de la R.D. 68.

2) Routes départementales à déclasser en Voiries communales :

R.D. 5 (Rue de la Fourbisserie) de l'Allée des Noyers à la Grande Rue, le Conseil Général s'engage à prendre en charge la remise en état avant le transfert ;

R.D. 2 (Rue Pilate) de l'Allée des Noyers à la Rue Saint-André ;

R.D. 54 (Rue du 8 Mai 45) du rond-point à la Rue Pilate

Programme 2016

1) Voirie communale à classer en Route départementale :

La V.C. 588, de la R.D. 54 à la V.C. 301. La Commune va acquérir une partie de terrain et le Conseil Général s'engage à prendre en charge les travaux d'élargissement

2) Routes départementales à déclasser en Voiries communales :

R.D. 54 (Rue du 11 Novembre et Rue Papillon) de la V.C. 588 à la Rue Saint-André.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la proposition du Conseil Général d'Indre et Loire de procéder aux classements et déclassements ci-dessus indiqués, autorise le Maire à signer les conventions correspondantes et tous les documents nécessaires à ces transactions.

N°3-17.07.2014 - OBJET : ATTRIBUTION DES MARCHÉS PUBLICS : ASSAINISSEMENT EAUX USEES RUE DE LA FOURBISSERIE

LOT 1 : Collecteurs - LOT 2 : Poste de refoulement

Il est rappelé qu'une consultation a été réalisée en février 2014 pour les travaux d'assainissement Eaux Usées – Rue de la Fourbisserie, pour lesquels 8 Entreprises ont adressé des offres.

Le Conseil municipal, vu l'ouverture des plis du 10.03.2014 par la C.A.O. et le rapport d'analyse des offres, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **AUTORISE** le Maire, ou son représentant :

- à signer le marché de travaux du **LOT n° 1**, avec l'entreprise TERCA (37370 LOUESTAULT) pour un montant total de **44 015,30 € HT**,

- à signer le marché de travaux du **LOT n° 2**, avec l'entreprise HABERT (41140 NOYERS SUR CHER) pour un montant total de **36 753,00 € HT**,

soit un total général de **80 768,30 € HT**

- à signer tous les documents nécessaires à la réalisation et au suivi des travaux.

N°4-17.07.2014 – OBJET : UTILISATION DU GYMNASSE POUR EVENEMENTS

M. THELISSON expose qu'il a été sollicité par différentes Associations communales afin d'utiliser le Gymnase. Les membres du conseil, après débat sur la question, décide de ne pas ouvrir le Gymnase à toutes les manifestations autres que sportives. Toutefois, compte tenu d'une tradition « ancestrale » une dérogation est faite pour la Saint-Sébastien, et une autorisation est donnée à l'Amicale des Pompiers pour l'organisation de leur Loto.

N° 05-17-07-2014 - OBJET : RESULTAT DE LA CONSULTATION – EMPRUNT 150 000€

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des offres transmises par la Caisse d'Epargne, le Crédit Mutuel, la Banque Postale et le Crédit Agricole, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

La commune de Neuvy le Roi contracte, auprès de **la Banque Postale**, un prêt au taux fixe d'un montant de **150 000 €** dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée : 15 ans – Frais de dossier : 500 €

Taux fixe : 2,71 % - Mode d'amortissement : capital constant – échéances constantes

Périodicité des échéances : trimestrielle (60 termes)

Conditions de remboursement anticipé : selon les modalités définies dans l'offre de la Banque Postale.

N° 06-17.07.2014 – OBJET : QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CINTRAT fait part aux conseillers du CA de l'école de musique de Neuvy/Neuillé qui aura lieu le jeudi 24 juillet 2014. P.HASLÉ se propose pour y assister.

Monsieur CINTRAT informe les conseillers que la Commune a été sélectionnée auprès de la Région Centre afin de bénéficier d'une mission d'expertise préalable à l'élaboration éventuelle d'un Agenda 21 local. Monsieur CINTRAT félicite la Commission Cadre de Vie pour le montage de ce dossier.

Monsieur CINTRAT fait savoir que le SMIOM met à disposition les nouveaux bacs de points de regroupement. Monsieur CINTRAT informe que les employés communaux doivent mettre en place ces containers en campagne. C. GAUDRON informe que les emplacements ne sont pas conformes aux containers. C. PIOCHON propose de mettre les anciens containers sur le terrain où les gens du voyage s'installent. P. HASLÉ demande à tenter cette expérience. Monsieur CINTRAT propose à C. PIOCHON d'en parler avec les employés communaux.

I. ALEXANDRE fait part du non-respect des poubelles par l'entreprise VEOLIA. Monsieur CINTRAT informe que le ramassage des emballages au porte à porte se fera en décembre, et que les containers à verres resteront aux ateliers ; les sacs pour les emballages seront mis à la disposition des administrés à la mairie.

Monsieur CINTRAT informe les conseillers de l'installation d'une borne électrique qui sera située en bas de la Place du Mail presque en face de la Poste. A cet effet, les 2 derniers emplacements y seront

réservés. F. THÉLISSON précise que cette borne est de dernière génération et que le véhicule sera rechargé en une heure. C. GAUDRON rajoute que le paiement est pris en charge par le Conseil Général pour une durée de 3 ans. A. PRUNET demande si l'ampérage a été pris en compte. F. THÉLISSON répond qu'une étude technique (ampérage, puissance) a été faite.

Monsieur CINTRAT fait part d'un courrier de Madame MASSE, principale du Collège Racan, où elle évoque 2 points : l'achat de matériel sportif et la connexion internet au gymnase.

Concernant l'achat de matériel sportif, la subvention versée au Collège est de 150€. Le renouvellement du matériel (sautoir, matelas de réception, cheval mousse) est d'un coût de 3 496€. J. MARCHAISSÉAU précise que le matériel actuel date des années 88/90. Selon P. HASLÉ, s'il y a acquisition du matériel, celui-ci doit être utilisé par les écoles, publique et privée, ainsi que la MFR. Elle pose la question de savoir si c'est à la commune de payer ce matériel ou bien répartir les frais avec chaque commune. Selon elle, c'est à la responsabilité de la commune d'acheter ce matériel. P. CINTRAT est d'accord avec P. HASLÉ, mais en demandant une participation au Conseil Général. Il décide d'en informer Mme MASSE.

Monsieur CINTRAT évoque la connexion internet au gymnase à la demande des enseignants. P. HASLÉ et F. THÉLISSON proposent d'ouvrir une ligne téléphonique pour les associations qui viennent dans les locaux. J. MARCHAISSÉAU suggère d'installer internet au gymnase ainsi qu'aux autres locaux (Boul'Neuv, Guidons Gaulois) sachant que des lignes téléphoniques arrivent aux bâtiments. P. HASLÉ rappelle le coût de la connexion à l'école publique des Tilleuls et s'interroge si cela fait partie du service public, et quel en est la nécessité réelle. C. PIOCHON pense que ce projet rajoute des dépenses. P. CINTRAT demande à F. THÉLISSON d'établir le coût de l'équipement de ce système.

Monsieur CINTRAT informe que la Poste a réduit l'amplitude de ses services ; les nouveaux horaires durant l'été (jusqu'au 30 août) ont changé : le mardi de 14h à 16h30 et le vendredi de 9h30 à 12h et que le départ du courrier est à 15h15. Il informe également qu'à partir du 06 octobre 2014, la Poste met en place de nouveaux horaires : du lundi au vendredi, la Poste sera ouverte de 14h à 16h30. P. HASLÉ expose qu'il est impératif pour la commune que le vendredi matin la poste soit ouverte, d'autant plus qu'il y a le marché. F. THÉLISSON confirme qu'il y a un besoin particulier au niveau des Entreprises. C. GAUDRON relève le fait de ne pas être informée des horaires du départ du courrier. P. CINTRAT propose d'adresser un courrier à la Poste pour que celle-ci reste ouverte le vendredi matin. Les changements réguliers des horaires ne peuvent que réduire la fréquentation du bureau de poste. P. CINTRAT informe également que les banquiers se rendent directement chez le particulier.

Monsieur P. CINTRAT fait savoir que les logements Val Touraine Habitat (VTH) à Beauregard doivent être livrés en fin d'année. Il rappelle que la Commune s'est engagée à verser 2 500€ par logement social ; sur 6 logements locatifs : 2 sont attribués à la Commune ; 2 sont attribués à la Préfecture ; 2 sont attribués à VTH. C. PIOCHON s'interroge dans quelles conditions sera versée la somme.

P. HASLÉ rappelle le devis URBAN'ISM, où il faut prendre une décision et regarder pour l'aménagement du Centre Bourg d'un coût de 17 064€ TTC. Elle demande à en discuter dans la prochaine réunion de commissions. Etude qui peut passer en investissement si une suite favorable est donnée au dossier.

P. HASLÉ informe que la convention a été acceptée par les bénévoles du cinéma. Le bilan de Ciné Off fait apparaître un excédent de 1 214€. Il y a maintien des jours de cinéma. P. HASLÉ annonce également de faire un décalage de séances de cinéma avec Rouziers. I. ALEXANDRE et C. PIOCHON sont d'accord pour négocier la programmation des films avec CINÉ OFF.

P. HASLÉ rappelle le montant du loyer du photocopieur de la bibliothèque. Le devis a été refait avec la réactualisation de la TVA ; location sur 63 mois avec un loyer de 60€ HT par mois.

J. MARCHAISSÉAU informe que suite à un incident technique lors du feu d'artifice du 12 juillet, Pyro Concept fait une remise de 300€ sur le feu d'artifice de l'année prochaine.

Lors de la Fête de la Moto du 19 juillet, J. MARCHAISSÉAU demande à ce que des remerciements soient faits à M. CLOCHE et toute son équipe, aux employés communaux, C. PIOCHON, P. CHANDONNAY et F. FORTIN. Monsieur CINTRAT est du même avis.

J. MARCHAISSÉAU informe qu'elle était présente pour le bon déroulement de cette manifestation, et fait savoir que le lendemain, ils n'étaient que 4 pour tout démonter.

F. THÉLISSON intervient en disant qu'ils ne sont pas seuls à tenir cette manifestation.

C. PIOCHON fait part du commencement du chantier des Compagnons bâtisseurs.

V. BOIREAU informe que la clôture du fond du jardin pédagogique est terminée.

A. PRUNET pose la question de savoir où le camion de pizzas stationnera. Peut-être lui réserver une place.

J. MARCHAISSÉAU a constaté que le boîtier électrique, Place des Déportés, est resté ouvert et que cela est dangereux. C. PIOCHON informe que ce boîtier doit rester fermé, et que chaque commerçant doit avoir sa clé.

C. PIOCHON propose de mettre la place handicapée à côté de la terrasse. J. MARCHAISSÉAU dit que la place handicapée n'est pas aux normes. F. THÉLISSON propose la place en face du dentiste.

C. PIOCHON informe que les travaux de la fibre optique pour Louestault débuteront à la fin du mois.

P. CINTRAT informe de la date de la prochaine réunion de conseil municipal qui aura lieu le jeudi 11 septembre 2014 à 20h30